

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Information	: contact@mupras.com
en charge	: pec@mupras.com
émission et changement de statut	: adhesion@mupras.com

Il garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

: Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



N°D: 1510 -

Déclaration de Maladie : N° P19-0019738

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3151

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABD OUAJAH

Date de naissance : 01/06/1956

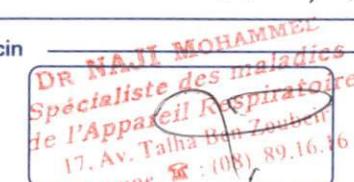
Adresse : Quartier EL GAOUD AVENUE IBN RABIS N° 81 Casablanca

Tél. 0670523891

Total des frais engagés : 496.80 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04 NOV. 2019

Nom et prénom du malade : EL M CHARI A.CMA Age: 1965

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : LAAYOUNE

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

Le : 15/11/2019

Signature : J.O.A

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 NOV. 2019			025 \$ CS 200 - BE	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien Prénom du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DIEU 36, AV. MOULINS TÉL : 0520.88.39.44 LE 04/11/2018 MAFIDA MAY JUNE	4/11/2018	146,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR NAJIB MOHAMMED Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire 17, Av. Talha Ben Zoubir Boune 22 (08) 89.16.11	04 NOV. 2019	Rx THORAX	150

AUXILIAIRES MÉDICAUX

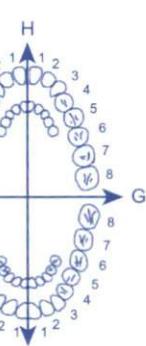
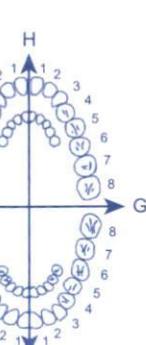
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT :

PPV 79DH70
FER 34/22

SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE

Maladies des Poumons, Plèvre
Tuberculose, Asthme, Allergie
Spirométrie, Fibroscopie, Radiographie

Diplômé en Médecine Générale
de la Faculté de Bruxelles.

Diplômé spécialiste en pneumologie,
de la Faculté de Dijon (France)

Ancien Interne des Hôpitaux de
France et de Belgique.

Lot

Per

PPV



17/10

الدكتور محمد ناجي

اختصاصي في أمراض
الجهاز التنفسى
تشخيص و معالجة

أمراض الصدر - داء السل
الحساسية - الضيق
اختبارات الجهاز التنفسى
الفحص بالمنظار و الأشعة

حاصل على دبلوم الطب العام ببروكسل
حاصل على الاختصاص بديجون (فرنسا)
طبيب سابق بمستشفيات بلجيكا و فرنسا

04 NOV. 2019

Laâyoune le : العيون في :

EL FAGHRI AÏCHA

MR Trebles mes 7/8/2019
Tunisie
29.70 Azur 50 ص
✓ 96.80 7/8/

PHARMACIE WAÏDA
DI EL ALAM MEDICAL
36, AV. MOUSSA BEN YOUSSEF
Tél. : 00218.99.33.44

DR NAJIB MOHAMMED
Spécialiste des maladies
de l'Appareil Respiratoire
17, AV. Talha Ben Zoubeïd
Laâyoune 22100 (00) 89-16-16

17 شارع طلحة بن الزبير (قرب صندوق الضمان الاجتماعي و محطة أطلس صحراء بشارع مكة) - العيون

17, Av. TALHA BEN ZOUBEIR (à côté de la Caisse de Sécurité Sociale et Station Atlas Sahara Av. MEKKA)

☎ : 05.28.89-16-16 - LAAYOUNE

Cabinet de Pneumologie

Dr NAJI Mohammed

04 NOV. 2019

DATE :

Spécialiste des maladies
de l'Appareil Respiratoire
(Asthme, allergie, maladies des poumons)

17, avenue Talha Benzoubeir
Laayoune-Sahara
Tél : 05.28.89.16.16

PATIENT :

EL GHAARI AICHA

CONSULTATION 200 DHS

RADIO PULMONAIRE FACE 150 DHS

TOTAL = 350 DHS

FACTURE ARRETEE A LA SOMME DE : TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS

DR NAJI MOHAMMED
Spécialiste des maladies
de l'Appareil Respiratoire
17, Av. Talha Ben Zoubeir
Laayoune Tél : (08) 89.16.16